

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LA DRÔME**

Notre Dame des Oullières

Les Hautes Sétérées

BP 437

26402 CREST CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

SOMMAIRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EUREX CRMD

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre
Région Auvergne Rhône-Alpes

Société de Commissaires aux
Comptes inscrite sur la liste
nationale des commissaires
aux comptes, rattachée à la
CRCC Dauphiné-Savoie

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LA DRÔME**

Notre Dame des Oullières

Les Hautes Sétérées

BP 437

26402 CREST CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

EUREX CRMD

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros – Siret n° 317 000 073 00054 RCS Romans – Code Naf 6920 Z

TVA FR09317000073 – IBAN : FR76 1390 6001 1983 4579 6800 043 – BIC : AGRIFRPP839

Siège Social : 34 Rue du Dr Abel - CS 50220 - 26002 Valence Cedex – Tél : 04 75 41 82 00 – E-mail : valence@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire :

4 Rue Louis Le Cardonnell – 26100 Romans sur Isère – Tél : 04 75 71 02 40 – E-mail : romans@eurex.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'assemblée générale de l'association "FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DRÔME",

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DRÔME » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos diligences ont porté notamment sur :

- Votre fédération a constitué des provisions pour risques et pour charges, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces provisions et de retranscriptions comptables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 21 mars 2024



Pour EUREX CRMD
David DER BAGHDASSARIAN
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	75 119	73 818	1 301	3 072	1 771	57.65
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	590 609	329 344	261 265	236 181	25 084	10.62
	Constructions	3 173 112	1 727 000	1 446 112	1 547 152	101 040	6.53
Installations techniques Matériel et outillage	725 121	483 082	242 039	151 485	90 554	59.78	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	3 514		3 514	3 434	80	2.33	
Total I	4 567 474	2 613 244	1 954 230	1 941 324	12 906	0.66	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	43 523	16 196	27 327	26 086	1 241	4.76
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	537 961		537 961	421 660	116 301	27.58
	Valeurs mobilières de placement	630 707		630 707	625 339	5 367	0.86
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 158 658		1 158 658	1 509 763	351 105	23.26
Charges constatées d'avance (2)	90 492		90 492	80 065	10 427	13.02	
Total II	2 461 340	16 196	2 445 144	2 662 913	217 769	8.18	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 028 814	2 629 440	4 399 374	4 604 236	204 862	4.45	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres	1 957 077		1 998 506		41 430	2.07	
Report à nouveau	755 338		755 338				
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		83 685		41 430	125 114	301.99	
Situation nette (sous total)		2 796 100		2 712 415	83 685	3.09	
Fonds propres consommptibles							
Subventions d'investissement		102 281		125 799	23 518	18.69	
Provisions réglementées							
Total I		2 898 381		2 838 214	60 167	2.12	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		76 967		41 957	35 009	83.44
Total II			76 967		41 957	35 009	83.44
PROVISIONS	Provisions pour risques		208 037		255 448	47 411	18.56
	Provisions pour charges		196 012		203 888	7 876	3.86
	Total III		404 049		459 336	55 287	12.04
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		542 528		641 667	99 138	15.45
	Emprunts et dettes financières diverses		13 610		11 195	2 415	21.57
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		122 019		151 475	29 455	19.45
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		150 741		182 512	31 772	17.41
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		98 814		104 614	5 800	5.54
	Autres dettes		13 678			13 678	
	Instrument de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		78 587		173 266	94 679	54.64
Total IV		1 019 978		1 264 729	244 751	19.35	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		4 399 374		4 604 236	204 862	4.45	



(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

1 091 463

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens		37 370	34 736	2 634 7.58
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service		298 376	264 396	33 980 12.85
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation		1 805 466	1 686 087	119 379 7.08
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		169 968	212 019	42 051 19.83
Utilisations des fonds dédiés		93 959	112 454	18 495 16.45
Autres produits		52 242	57 431	5 189 9.04
Total I		2 457 380	2 367 124	90 256 3.81
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises		36 036	38 570	2 534 6.57
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		865 330	925 349	60 020 6.49
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés		69 168	63 235	5 932 9.38
Salaires et traitements		683 091	647 448	35 643 5.51
Charges sociales		263 030	243 210	19 820 8.15
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		279 972	226 865	53 106 23.41
Dotations aux provisions		117 040	144 654	27 613 19.09
Reports en fonds dédiés		146 441	57 656	88 785 153.99
Autres charges		132 138	154 611	22 473 14.54
Total II		2 592 245	2 501 599	90 646 3.62
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		134 866	134 475	390 0.29



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			10 854	10 369	486	4.68
Autres intérêts et produits assimilés			3 147	3 141	6	0.18
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		6 352		2 002	4 350	217.30
Total III		20 353		15 512	4 841	31.21
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		12 125		12 675	550	4.34
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		12 125		12 675	550	4.34
2. Résultat financier (III-IV)		8 228		2 837	5 391	190.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		126 638		131 639	5 001	3.80
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		145 399		50 934	94 466	185.47
Sur opérations en capital		120 220		58 874	61 346	104.20
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		265 619		109 808	155 811	141.89
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		37 717		2 423	35 294	NS
Sur opérations en capital		17 580		17 176	404	2.35
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		55 296		19 599	35 697	182.14
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		210 323		90 209	120 114	133.15
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		2 743 352		2 492 443	250 908	10.07
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		2 659 667		2 533 873	125 794	4.96
5. EXCEDENT OU DEFICIT		83 685		41 430	125 114	301.99



F D C 26

Les Hautes Sétérées
BP 437 - ND des Oullières
26400 CREST

ANNEXE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023



SARL CABINET FALAVEL EXP. CPTBLE

215 ALLEE DU VIVARAIS

ZI SUD

26300 BOURG DE PEAGE

04 75 72 47 17

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

La FDC participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

Elle mène des actions d'information et d'éducation au développement durable en matière de gestion de la biodiversité, de connaissance et de préservation de la faune.

La FDC de la Drôme dont l'objectif essentiel consiste à mettre en place des actions destinées à crédibiliser l'action des chasseurs et contribuer ainsi à pérenniser la chasse.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 399 374.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 457 379.62Euros et dégagant un excédent de 83 684.81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT



- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations



	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	73 319		1 800
Terrains	550 133		40 476
Constructions sur sol propre	3 154 526		21 726
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	237 087		154 815
Installations générales agencements aménagements divers			84 940
Matériel de transport	108 719		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	166 174		6 621
Emballages récupérables et divers	17 910		
TOTAL	4 234 550		308 578
Prêts, autres immobilisations financières	3 434		80
TOTAL	3 434		80
TOTAL GENERAL	4 311 303		310 458

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			75 119	75 119
Terrains			590 609	590 609
Constructions sur sol propre		3 141	3 173 112	3 173 112
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		50 380	341 522	341 522
Installations générales agencements aménagements divers			84 940	84 940
Matériel de transport			108 719	108 719
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		766	172 029	172 029
Emballages récupérables et divers			17 910	17 910
TOTAL		54 286	4 488 842	4 488 842
Prêts, autres immobilisations financières			3 514	3 514
TOTAL			3 514	3 514
TOTAL GENERAL		54 286	4 567 474	4 567 474

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	70 247	3 571		73 818
Terrains	313 952	15 391		329 344
Constructions sur sol propre	1 463 212	115 976	3 141	1 576 047
Installations générales agencements aménagements constr.	144 163	6 790		150 953
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	129 459	112 302	32 800	208 961
Installations générales agencements aménagements divers		7 372		7 372
Matériel de transport	98 724	4 607		103 331
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	133 030	13 885	766	146 149
Emballages récupérables et divers	17 191	78		17 269
TOTAL	2 299 732	276 402	36 708	2 539 426
TOTAL GENERAL	2 369 979	279 973	36 708	2 613 244

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 571				
Terrains	15 391				
Constructions sur sol propre	115 976				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	6 790				
Instal.techniques matériel outillage indus.	112 302				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 372				
Matériel de transport	4 607				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 885				
Emballages récupérables et divers	78				
TOTAL	276 402				
TOTAL GENERAL	279 973				



ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	1 998 506	41 430-		0-	1 957 077
Report à nouveau	755 338				755 338
Excédent ou déficit de l'exercice	41 430-		83 685	41 430-	83 685
Situation nette	2 712 415		42 255	41 430-	2 796 100
Subventions d'investissement	125 799		74 702	98 220	102 281
TOTAL I	2 838 214	41 430-	158 387	56 789	2 898 381



Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	41 957	146 441	111 431	17 472		76 967	76 967
ACTION ECO 213	6 836		6 836	6 836			
ACTION ECO 536	278		278				
ACTION ECO 537	6 535		6 535	5 381			
ACTION ECO 563	7 484		7 484	4 738			
ACTION ECO 688	1 934		1 934	517			
ACTION ECO 810		13 442	13 442				
ACTION ECO 717	11 977		11 977				
ACTION ECO 766	6 913		1 619			5 294	5 294
ACTION ECO 811		64 530	54 591			9 939	9 939
ACTION ECO 1146+1168		68 469	6 735			61 734	61 734
TOTAL	41 957	146 441	111 431	17 472		76 967	76 967

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	203 888		7 876		196 012
Autres provisions pour risques et charges	255 448	100 844	148 255		208 037
TOTAL	459 336	100 844	156 131		404 049

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		16 196			16 196
TOTAL		16 196			16 196
TOTAL GENERAL	459 336	117 040	156 131		420 245
Dont dotations et reprises d'exploitation		117 040	156 131		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 514	3 514	
Autres créances clients	43 523	43 523	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 062	18 062	
Groupe et associés	20 671	20 671	
Débiteurs divers	480 232	480 232	
Charges constatées d'avance	90 492	90 492	
TOTAL	656 493	656 493	



Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	542 529	100 950	399 928	41 651
Emprunts et dettes financières divers	458	458		
Fournisseurs et comptes rattachés	122 019	122 019		
Personnel et comptes rattachés	90 457	90 457		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 112	51 112		
Autres impôts taxes et assimilés	9 172	9 172		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	98 814	98 814		
Groupe et associés	11 351	11 351		
Autres dettes	15 480	15 480		
Produits constatés d'avance	78 587	78 587		
TOTAL	1 019 978	578 399	399 928	41 651
Emprunts remboursés en cours d'exercice	99 138			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans



Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	342 246
Valeurs mobilières de placement	19 331
Total	361 576

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	208
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 834
Dettes fiscales et sociales	88 852
Autres dettes	13 678
Total	192 572

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		90 492
Total		90 492
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		78 587
Total		78 587



Subventions d'équipement

Les subventions d'investissements allouées par la Région Auvergne Rhône Alpes pour la période du 01/07/22 au 30/06/2023 représentent un montant de 74702€

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
ETAT OFFICE DE LA BIODIVERSITE ECO CONTRIBUTION	146 441
ETAT OFFICE DE LA BIODIVERSITE AGRIFAUNE	2 988
FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS	205 538
ETAT MINISTERE TRANSITION ECOLOGIQUE PLAN RESILIENCE	20 956
COTISATIONS FD	965 263
PARTICIPATIONS DEGATS SURFACES	130 550
PARTICIPATIONS TERRITOIRES SURFACES	150 680
AFFILIATIONS CHASSES PRIVEES	69 015
AFFILIATIONS AICA	3 230
AFFILIATIONS ACCA	64 600
SUBVENTIONS REGION AUVERGNE RHONE ALPES	28 613
AFFILIATIONS ONF	10 925
ETAT SUBVENTION AIDE EMPLOI	6 667
Total	1 805 466

Il s'agit de subventions et des concours publics

Valorisation des contributions volontaires

aucune comptabilisation du bénévolat n'a été faite pour l'exercice 2022/2023 et pour les années antérieures.

A ce jour, rien n'a été mis en place de manière opérationnelle au niveau de la FDC ni au niveau régional.

Le recensement des actions de chaque territoire devra s'appuyer sur une méthodologie harmonisée dont la FDC ignore actuellement les modalités.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

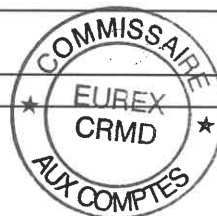
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
HYPOTEQUE TERRAINS POUR ACQUISITION	517 861	517 861
Total (1)		517 861



Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
de moins de 35 A 70 Ans		196 012
Engagement total		196 012

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 60 à 67 ans
- turn over faible
- taux d'inflation 1.00%
- taux d'actualisation est de 3.75%

EUREX CRMD

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre
Région Auvergne Rhône-Alpes

Société de Commissaires aux
Comptes inscrite sur la liste
nationale des commissaires
aux comptes, rattachée à la
CRCC Dauphiné-Savoie

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LA DRÔME**

Notre Dame des Oullières

Les Hautes Sétérées

BP 437

26402 CREST CEDEX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L' EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

EUREX CRMD

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros – Siret n° 317 000 073 00054 RCS Romans – Code Naf 6920 Z

TVA FR09317000073 – IBAN : FR76 1390 6001 1983 4579 6800 043 – BIC : AGRIFRPP839

Siège Social : 34 Rue du Dr Abel - CS 50220 - 26002 Valence Cedex – Tél : 04 75 41 82 00 – E-mail : valence@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire :

4 Rue Louis Le Cardonnell – 26100 Romans sur Isère – Tél : 04 75 71 02 40 – E-mail : romans@eurex.fr

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

A l'assemblée générale de l'association "FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DRÔME",

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Valence, le 21 mars 2024



**Pour EUREX CRMD
David DER BAGHDASSARIAN
Associé**